



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2025/3133

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :
Permis d'urbanisme — ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ — ~~permis d'urbanisation~~ — ~~modification d'un permis d'urbanisation~~ — ~~certificat d'urbanisme n°2.~~

Le demandeur est **Monsieur Gesue MAVARO** demeurant **Quai des Carmes 75 à 4101 SERAING (JEMEPPE)**.
Le terrain concerné est situé **Quai des Carmes 75 à 4101 SERAING (JEMEPPE)** et est cadastré **SERAING, 9e division, section B, n° 400X3**

Le projet vise à "**diviser l'habitation unifamiliale en trois logements et régulariser les modifications apportées à la façade arrière**" et présente les caractéristiques suivantes :

Écart aux articles 54 et 106 du guide Communal d'Urbanisme de Seraing. Les pièces de vie et de nuit de l'appartement 3 ne sont pas conformes au règlement susmentionné.

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : " Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide."

Le dossier peut être consulté à l'adresse suivante: Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS PRIS PAR TÉLÉPHONE**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur **Franco D'ARCONSO (04/330.84.07)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **2 juin 2025 au 16 juin 2025 au collège communal** :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **enquete.urbanisme@seraing.be**

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GENERAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(CDLD art. L1132-5)

Franco D'ARCONSO
Technicien

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13
février 2025)

(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^{me} GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVINE